

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusé : /

### **1) Correspondance.**

Monsieur Beissel explique qu'il n'y a rien à signaler point de vue correspondance.

Monsieur Beissel demande l'ajout du point relatif à une demande d'ester en justice à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, l'ajout du point susmentionné (voir point 6).

Vote : unanime

### **2) Questions écrites au Collège échevinal.**

Aucune question écrite n'a été introduite.

### **3) Subside spécial LASEP**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside spécial de 1.000€ au comité central de la LASEP.

Vote : unanime

### **4) Droits de préemption.**

/

### **5) Discussion et vote du budget rectifié 2023 et budget 2024.**

Monsieur Beissel informe que les questions relatives au budget seront traitées en premier lieu et que la discussion aura lieu ensuite.

### Questions relatives au budget :

Monsieur Gaffinet soulève l'article « Contrat d'assistance informatique » et évoque que dans le passé, il y avait eu des discussions relatives à une éventuelle embauche d'un informaticien, suite à l'achèvement de la construction de la nouvelle mairie et que cela pourrait alors faire diminuer les dépenses relatives à ce point, voir pouvoir le dissoudre.

Monsieur Beissel souligne que la commune a un contrat avec la firme AC Automation Center et que ce contrat est maintenu car elle fournit tous les services / support requis (programme, support informatique, leasing des ordinateurs, ...).

Monsieur Gaffinet se renseigne aussi sur le point relatif aux frais de la Maison relais dont les dépenses sont augmentées de +/- 350.000€ pour l'exercice 2024 par rapport au budget rectifié de 2023 et voudrait savoir, si hormis la nouvelle construction à Aspelt, il y a encore d'autres frais, respectivement d'autres raisons pour cette importante augmentation.

Monsieur Beissel explique que suite à l'achèvement de la nouvelle Maison relais à Aspelt, le nombre d'élèves sera beaucoup plus élevé pour la rentrée 2024/2025. De plus, les prix ont augmenté. Bien que l'Etat participe financièrement à différents projets, la Commune de Frisange offre, en collaboration avec la Maison relais, des services supplémentaires comme par exemple le Pedibus, et ceux-ci ne font pas l'objet d'un financement par l'Etat.

Par rapport aux frais relatives aux syndicats « SIFRIDAWÉ » (Syndicat intercommunal des communes de Frisange, Dalheim et Weiler-la-Tour) et « SIDEST » (Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'est), il fait allusion à une éventuelle dissolution du « SIFRIDAWÉ » et se renseigne quant aux dépenses prévues pour l'exercice 2024.

Monsieur Beissel informe que le « SIFRIDAWÉ » ne sera pas dissout et que le syndicat continuera de fonctionner en tant que propriétaire des terrains. L'agrandissement de la station d'épuration passe maintenant par le « SIDEST » qui est aussi responsable pour le fonctionnement. En résumé, l'on peut retenir que le « SIFRIDAWÉ » reste responsable pour tout ce qui est en rapport avec les terrains et tout ce qui concerne la machinerie / fonctionnement relève du « SIDEST ».

En rapport avec les emprunts, Monsieur Gaffinet demande s'il est correct que l'emprunt 2023 sera pris en début d'année 2024 et que pour l'emprunt 2024, cela dépendra de la progression des projets.

Monsieur Beissel explique que les années précédentes, l'emprunt ne figurait pas au budget rectifié, car il n'a pas été contracté. Or cette fois-ci il est prévu de faire recours à un emprunt de 16.500.000€ en janvier/février 2024. Une demande d'offre a déjà été demandée auprès de 4 banques. Les intérêts et les annuités ont été calculés sur 9 mois. Pour l'emprunt 2024 les intérêts et annuités ont été calculés sur 3 mois. Cependant si l'emprunt 2023 sera contracté, il ne sera pas nécessaire

de faire recours à l'emprunt 2024. Si l'emprunt 2023 n'aurait pas été maintenu au budget rectificatif 2023, il aurait fallu attendre jusqu'à ce que le décompte du budget 2023 ait été fait et l'emprunt n'aurait alors pu être contracté qu'en mai/juin 2024. Or comme les projets avancent bien, il est important de pouvoir faire un emprunt le plus vite possible. De plus, il est aussi fortement probable que l'emprunt 2017 soit entièrement remboursé avant de recourir à un nouvel emprunt.

Ensuite Monsieur Gaffinet évoque le point relatif à « l'étude urbanistique - site Frisange ». Il fait remarquer qu'en 2018 une étude similaire avait été présentée et demande s'il s'agit d'une actualisation de cette étude ou s'il y a une autre raison pour que celle-ci figure au budget pour l'exercice 2024.

Monsieur Beissel explique que l'étude de 2018 a été faite pour voir à quel endroit construire l'école, la nouvelle maison communale, ainsi que le home pour les scouts. Maintenant que ces emplacements sont connus il faut voir pour les alentours ce qui peut encore être envisagé tout en restant cohérent en vue de la circulation des personnes et véhicules. Il s'agit donc d'une étude complémentaire.

Monsieur Gaffinet demande ce que le Collège échevinal prévoit de faire avec le bâtiment « T'Scheier » à Aspelt en cas d'acquisition de celui-ci.

Monsieur Beissel explique que ce bâtiment dispose d'un bistrot et d'une grande salle qui se prêtent bien pour des réceptions, comme par exemple la fête des retraités. De plus, le bâtiment se trouve près du site du château d'Aspelt et le bistrot pourrait être complémentaire. En ce qui concerne la maison, celle-ci est en location et des logements sociaux pourraient être envisagés. En outre, s'y trouve parking et un jardin qui est constructible. Dès que le bâtiment sera acquis, on verra comment continuer. Il est important de trouver une personne pour prendre en charge la gestion du bâtiment et d'empêcher que tout le complexe se dégrade.

Monsieur Meyer demande des explications relatives au montant du point « Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel à capacité de travail réduite » qui a énormément baissé au budget rectificatif 2023 par rapport au budget 2022.

Monsieur Beissel explique que le point concerne les recettes. Lorsque la commune engage une personne à capacité de travail réduite, elle obtient une aide financière de l'Etat. Or, cette année une personne est partie en retraite, d'où la diminution de la somme au budget rectificatif 2023. Comme une nouvelle personne sera engagée au 1<sup>er</sup> décembre 2023, la somme est de nouveau plus élevée pour l'exercice 2024.

Monsieur Meyer fait remarquer que les recettes en rapport avec le point « Flex Car sharing » était de 1000€ au budget 2023 et que le montant au budget rectificatif 2023 et budget 2024 est de 0€ et demande des explications y relatives.

Monsieur Beissel explique que le contrat définit que la voiture est à disposition du personnel communal pendant les heures d'ouverture, par exemple pour se rendre

sur le chantier. En dehors des heures d'ouverture de la commune, la voiture est accessible au public.

Monsieur Meyer demande pourquoi le montant relatif au point « Contrat d'assistance installations techniques, machines, etc... » a doublé par rapport au budget 2022.

Monsieur Beissel informe que les installations sont énumérées sous le point questionné et fait remarquer que toutes les installations électroniques, comme par exemple, la pointeuse, les copieurs, le wifi, les programmes informatiques, l'application « HOPLR », etc... coûtent chères.

Monsieur Meyer demande pourquoi les dépenses « Assurances – Bâtiments (incendie / vol...) d'un montant de 15.600€ au budget 2023 sont augmentées à 48.000€ au budget 2024.

Monsieur Beissel explique que cela est lié à la nouvelle maison communale qui est beaucoup plus grande que l'ancien bâtiment. Si ajoute qu'il s'agit d'un tout nouveau bâtiment, ce qui a également une répercussion sur le prix de l'assurance.

Monsieur Meyer souligne que les dépenses relatives au « Frais de jumelage » pour l'exercice 2024 sont très élevées par rapport au budget 2023 et demande si les dépenses sont en rapport avec un éventuel anniversaire.

Monsieur Beissel explique qu'il s'agit des 20 ans de jumelage avec la commune de Saint-Julien de Coppel. Il est prévu qu'une délégation de la commune française participe à la fête nationale luxembourgeoise et une délégation de la commune de Frisange se rendra à Saint-Julien de Coppel pour participer à la fête nationale française. Tous les 10 ans la promesse est renouvelée.

En ce qui concerne le point « Services d'entretien et réparations Foyer du jour Butzenhaus », Monsieur Meyer souligne une fluctuation des dépenses au cours des dernières années.

Monsieur Beissel explique qu'en 2023 les dépenses ont été plus élevées en raison de la réparation du chauffage au foyer.

Monsieur Meyer constate que les dépenses relatives à la « Participation aux frais d'exploitation du CIGL » sont plus élevées par rapport à celles qui étaient toujours prévues pour le service de ProActif et demande si le CIGL offre plus de services.

Monsieur Beissel informe que la commune avait conclu un simple contrat avec ProActif. Après obtention de l'accord du Ministère du Travail, le CIGL Roserbann & Weiler-la-Tour embauchera 4-5 personnes pour les besoins de la Commune de Frisange. La commune devra alors aussi acquérir du matériel pour ces personnes, en outre une camionnette, ce qui est inclus dans les dépenses prévues pour l'exercice 2024.

Etant donné que les dépenses relatives au point « Salaire des ouvriers forestiers – remboursement à l'Etat » sont nettement plus élevées au budget rectifié 2023 qu'au budget 2023, Monsieur Meyer voudrait savoir si des travaux particuliers ont été réalisés.

Monsieur Beissel explique qu'en 2023 le remboursement des factures de l'exercice 2022 a été effectué en raison de la facturation tardive. De ce fait un décalage des dépenses a eu lieu, expliquant aussi pourquoi le montant était de 0€ pour l'exercice 2022 et que celui du budget rectifié 2023 a dû être augmenté.

Monsieur Meyer trouve que les montants pour la consommation du gaz et de l'électricité pour le terrain de sports sont très élevés.

Monsieur Beissel explique qu'auparavant le chauffage ne fonctionnait pas. Le Service technique de la commune définit ces montants. Il y a probablement aussi eu des reports de factures.

Monsieur Meyer constate qu'il y a beaucoup de contrats de maintenance et demande des informations supplémentaires à ce sujet.

Monsieur Beissel explique qu'il a été procédé à un regroupement des différents contrats (contrats de maintenance / contrat d'entretien), afin d'obtenir un meilleur aperçu des différents coûts. Il ne s'agit pas de nouveaux contrats, auparavant le tout était comptabilisé sous un autre article budgétaire.

Monsieur Meyer fait remarquer que pour le point « Subvention pour installation photovoltaïque sur l'Atelier Communal à Hellange » le montant est de 0€ au budget rectifié 2023 et voudrait savoir quelle en est la raison.

Monsieur Beissel répond que cela est dû au fait que la commune n'a pas reçu de subvention de la part de l'Etat.

Concernant le point « Aménagement Schoulstrooss à Hellange » Monsieur Meyer souligne que le montant au budget 2024 est de 0€ alors que pour l'exercice le montant des dépenses s'élevait à 327.818,72€ et demande des informations y relatives.

Monsieur Beissel explique que les travaux seront réalisés et donne encore un certain nombre d'explications.

Monsieur Meyer a constaté que pour l'exercice 2023 et l'exercice 2024 les dépenses pour l'eau sont plus élevées que les recettes et se demande si le Collège échevinal envisage d'y remédier afin de réduire cet écart. Il cite comme exemple le fait que les promoteurs ne sont pas obligés de payer l'eau utilisé.

Monsieur Beissel explique les montants ne concernent pas uniquement la consommation d'eau, mais que cet article budgétaire reprend par exemple des réparations, l'installation de nouveaux compteurs d'eau, etc.... En ce qui concerne le point relatif aux promoteurs évoqués par Monsieur Meyer, il explique qu'il est

envisagé de créer une taxe. Cependant, du nouveau matériel devra alors être acquis, ce qui sera néanmoins coûteux.

En rapport avec le point relatif à l'eau, Monsieur Gaffinet demande pourquoi le montant pour le point « entretien et réparations château d'eau à Frisange » pour l'exercice 2024 n'est pas repris dans les dépenses extraordinaires.

Monsieur Beissel explique que pour les dépenses extraordinaires il y a toute une procédure à respecter et en comptabilisant ce montant dans les dépenses ordinaires permet d'être plus flexible pour la réalisation de travaux d'entretien / de réparation.

Monsieur Courtois demande pourquoi le point « Subventions pacte climat » est de 0€ au budget rectifié 2023, alors que le montant était de 70.000€ au budget 2023.

Monsieur Beissel informe qu'il y a eu une modification au niveau de la loi et certaines choses n'ont pas été réalisées. La commune n'a, d'un côté pas dépensé d'argent et d'un autre côté pas reçu de subvention.

Monsieur Courtois fait remarquer que le point relatif au « carburant pour véhicule (repas sur roues) » est d'un montant de 0€ et se demande si cela figure éventuellement sous un autre article budgétaire.

Monsieur Beissel confirme que tout ce qui concerne le carburant et le mazout est facturé via l'atelier communal, donc cela concerne aussi le véhicule pour le service « repas sur roues » ainsi que le véhicule mis à disposition de l'agent municipal.

En rapport avec l'article budgétaire « Frais activités pour Jeunes » qui a été créé en vue du projet avec l'association « Elisabeth » pour la mise en œuvre d'un « Jugendtreff Fréiseng », il se demande si un projet d'une telle envergure ne doit pas être l'objet d'un appel d'offres ?

Monsieur Beissel explique que pour cela il faudrait déjà trouver quelqu'un qui s'occupe de mettre en place un appel d'offres. Le tout n'est pas évident. Par exemple, la commune de Dalheim a engagé elle-même un éducateur pour garantir un tel service or la commune de Frisange ne peut pas en permanence embaucher du nouveau personnel. L'association « Elisabeth » a proposé un tel service à la commune et de ce fait il a été décidé de travailler avec eux.

En ce qui concerne les frais pour le financement du coordinateur sportif, il trouve que les 15.550 € supplémentaires qui figurent dans le budget rectifié 2023 en raison d'une facture de 2022 pour la préparation du projet lui semble beaucoup, de plus que jusqu'à ce jour, il n'a encore rien été visible de ce sujet et voudrait savoir comment ce projet va évoluer à l'avenir.

Monsieur Beissel informe que le coordinateur sportif sera désormais convoqué plus souvent.

Monsieur Courtois fait remarquer que pour la canalisation vers la ferme Krokelschaff, un devis de 500.000€ a été voté en 2023 et que dans le budget 2023 figure uniquement la somme de 250.000€. De plus, le montant pour l'exercice 2024 est uniquement de 25.000€. Il se demande si le projet a été moins cher ou s'il va s'étendre sur une période plus longue.

Monsieur Beissel explique que le montant de 2023 est reporté au budget 2024. De plus, il fait remarquer que le devis comporte une partie relative à la conduite d'eau et une autre partie relative à la canalisation.

Il informe aussi que probablement, dans le cadre de ce projet, il y aura encore un devis supplément en vue de l'installation de la fibre optique vers le Krokelschaff de la part de la Post Luxembourg.

En rapport avec le point relatif aux travaux de rénovation de l'église d'Aspelt pour lesquels un devis de 2.385.352,41 € a été voté, Monsieur Courtois suppose que cela est identique avec l'explication du point précédent.

Monsieur Beissel explique qu'actuellement, la commune est en attente d'un rapport / avis de la part de la Fonction publique. Faute de cet avis, les travaux ne peuvent pas commencer et le tout s'entendra encore sur plusieurs années ce qui aura probablement aussi un impact sur le prix des travaux.

Monsieur Gaffinet a encore deux questions, dont une en rapport avec l'église d'Aspelt qui vient juste d'être expliquée. L'autre question concerne l'extension avec les deux salles de classe et il voudrait savoir si leur emplacement est déjà connu ou s'il sera déterminé en cours de projet.

Monsieur Beissel explique que l'emplacement est connu et donne les informations y relatives.

Suite aux questions, la discussion relative au budget est ouverte.

#### Discussion relative au budget :

Au nom du parti politique CSV, Monsieur Courtois adresse les remarques au sujet du budget présenté, ainsi que sur la déclaration du Collège échevinal.

En ce qui concerne la déclaration échevinale, qui reprend les programmes électoraux des groupements politiques Är Équipe et DP, le parti CSV s'en accomode, car la majorité de ces points figuraient aussi dans leur programme électoral.

Cependant le parti CSV aurait souhaité une description plus détaillée de certains thèmes, notamment en ce qui concerne le volet du logement et plus particulièrement le logement abordable, ce qui n'a été mentionné que brièvement

et qui semble ne pas constituer une priorité du Collège échevinal pour les 6 années à venir.

Le parti regrette qu'en matière de logements encadrés rien n'est prévu au sein de la commune.

Ensuite, il salue l'éventuelle adaptation des heures d'ouverture de l'administration communale, cependant il regrette que la digitalisation des services communaux ne figure pas dans la déclaration échevinale.

Le parti CSV se réjouit qu'il soit prévu d'impliquer davantage la population dans les projets, ce que le parti revendique déjà depuis plusieurs années. Il en va de même pour le point relatif à la mobilité douce, qui finalement est abordé dans la déclaration échevinale.

Concernant la mobilité douce, le parti CSV souhaite que des mesures soient mises en place le plus rapidement possible pour assurer la sécurité des piétons, notamment celle des écoliers.

Par rapport au thème de l'environnement, Monsieur Courtois fait savoir que son parti apprécie le fait que l'installation de bornes électriques, l'investissement dans les énergies renouvelables, ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments communaux soient prévus.

Il reste à espérer que ces points seront réalisés de façon concrète et en collaboration avec les partis de l'opposition et les commissions responsables.

En ce qui concerne la proposition de budget 2024, Monsieur Courtois souligne que les remarques faites en 2023 sont toujours d'actualité, notamment les estimations approximatives « à la louche » relatives à la proposition de budget 2024 ainsi que pour le budget rectifié 2023. Un concept pour le site du château d'Aspelt et un délégué à la culture font aussi défaut, de même que la digitalisation des services communaux, la sécurité routière, la mobilité douce, le logement abordable, la protection du climat et de l'environnement, le logement encadré, pour ne citer que ceux-ci.

En ce qui concerne le budget ordinaire, le parti CSV constate que la commune continue à bénéficier d'un soutien croissant du Fonds de dotations des communes. Il fait remarquer que pour l'exercice 2023 le montant issu du Fonds de dotation a été augmenté de 1.200.000€ par rapport au montant initialement prévu et pour l'exercice 2024 une augmentation d'environ 400.000€ est prévu ce qui fait augmenter le montant à environ 17.900.000€. Le montant des recettes ordinaires pour le budget 2024 s'élève à plus ou moins 22.100.000€ ce qui constitue une hausse de 2.350.000€ par rapport à la proposition de budget 2023, soit une hausse de 11.9%.



Par contre, les dépenses ordinaires prévues au budget 2024 sont d'environ 20.9000.000€ ce qui constitue une hausse de 3.650.000€, respectivement de 21.2% par rapport au budget 2023.

Les dépenses ordinaires augmentent nettement plus que les recettes ordinaires. L'entretien des bâtiments supplémentaires, le personnel supplémentaire, l'inflation et la hausse des prix contribuent certainement à cette tendance.

Il évoque aussi que, lors de la présentation du budget 2024 au cours de la dernière séance du Conseil communal, Monsieur Beissel avait informé que le budget ordinaire comprenait une réserve de plus ou moins 2.000.000€. Il fait cependant remarquer qu'il ne s'agit que d'environ 1.230.000€ et cela entre autres, à cause des 2 prêts de 16.500.000€, respectivement de 18.250.000€ qui devront être contractés au cours de l'année prochaine afin de maintenir le budget proposé en équilibre.

Monsieur Beissel fait remarquer qu'il a déjà donné des explications relatives aux prêts et que le montant de 2.000.000€ est correct et redonne encore une fois les explications y relatives.

Monsieur Courtois souligne encore une fois qu'à ses yeux, il s'agit de 1.230.000 €. On arrive à un point où les réserves sont épuisées et qu'il faudra au moins faire recours à 1 prêt en 2024. Il fallait s'y attendre avec des projets tels que la rénovation du site du château d'Aspelt, la nouvelle maison communale, la nouvelle école et la Maison relais, la rénovation de l'église à Aspelt, la rénovation du château d'eau à Hellange, le club Senior, le home pour scout, etc....

Il souligne que si l'on devait faire recours à deux emprunts en 2024, il faudrait prévoir pour les dépenses ordinaires encore un montant supplémentaire de 1.300.000€ pour les annuités au budget 2025.

Suite à un échange de point de vue entre Monsieur Beissel et Monsieur Courtois, celui-ci revient sur le fait qu'avec les chiffres tel que présentés dans le budget, il faudra prévoir le surplus pour 2025 et la réserve sera épuisée. Comme déjà évoqué par les partis politiques LSAP et CSV lors des discussions relatives au budget 2023, il souligne que le risque d'un dérapage financier des dépenses ordinaires devient de plus en plus réel. Il faudra voir comment les choses vont évoluer, car se contenter d'espérer que les recettes augmenteront et les taux d'intérêts diminueront ne constitue pas une bonne politique financière.

Même si les chiffres du décompte sont meilleurs, étant donné que les dépenses ne sont jamais aussi élevées que prévues et que de ce fait les réserves sont plus importantes, nous ne devons pas perdre de vue que l'année prochaine, nous devons faire face à toute une série de projets importants qui ont déjà été votés au cours de la période précédente, dont les plus importants sont la nouvelle école et la Maison relais. Selon nos calculs, les projets déjà votés entraîneront des dépenses supplémentaires d'environ 60 millions d'euros d'ici la fin de cette période

législative, même si nous recouvrons une partie de cette somme grâce aux subventions de l'Etat. Si l'on considère que cela constitue plus ou moins 1/3, on parle toujours de 40 millions qui incomberaient à la commune, lesquelles devraient être empruntés puisqu'il n'y aurait plus de réserve. De plus, cela n'inclue pas les petits projets, ni les nouveaux projets du programme de coalition, comme par exemple la rénovation de la crèche à Hellange, le terrain multisports, le terrain de football, le réaménagement du hall sportif à Hellange, la rénovation de certaines rues, le réservoir d'eau, l'extension du site communal, divers travaux au château d'Aspelt, etc. Ces projets entraîneront aussi des dépenses se chiffrant à plusieurs millions. Il est permis de se demander comment le Collège échevinal compte tout financer. En tout cas, vous restreignez étroitement la marge de manœuvre de la prochaine génération. D'autant plus, qu'il est prévu de contracter les prêts actuels sur 30 ans, ce qui est à nos yeux beaucoup trop long. Dans ce contexte, on peut se demander si l'achat du bâtiment « T'Scheier » pour environ +/- 9 millions donne un sens et si cela correspond à un comportement responsable. Il s'agit certainement d'un bien immobilier avec du potentiel. On peut s'imaginer toute une série d'utilisations de la part de la commune. Si les caisses étaient pleines, le parti CSV soutiendrait cet achat, mais actuellement, celui-ci doit être entièrement financé par un prêt. Le prix d'achat ne constitue pas les seules dépenses. Il faudra encore investir dans les années à venir, en fonction de ce qui sera fait avec le bâtiment. Cet argent aurait pu être investi dans d'autres projets, comme par exemple dans le domaine du logement. Vue la situation financière actuelle, le parti CSV n'est pas favorable à ce projet.

Le parti CSV salue le fait que le Collège échevinal prévoit maintenant de faire élaborer un concept pour les aires de jeux, ainsi que pour les places communes, proposition du parti qui avait été rejetée par la majorité il y a deux ans dans une motion introduite par celui-ci. Le parti apprécierait que la population soit impliquée dans ce projet et que ses idées soient prises en compte.

Ce qui est moins positif, c'est que rien d'autre n'est prévu dans le budget 2024 pour la réduction du trafic dans nos 3 villages.

Le parti CSV regrette aussi, que depuis plus d'un an et demi, aucun « Gemengebuet » n'ait été publié. En 2023, le parti CSV s'est réjoui du fait que le budget prévoie d'investir de l'argent pour l'établissement d'un nouveau concept. Malheureusement, rien n'a été fait à ce sujet, de sorte que l'on espère maintenant qu'en 2024, quelque chose sera fait, étant donné que davantage d'argent a été prévu à cet effet.

Il est également regrettable que le Collège échevinal n'ait pas convoqué, à brève échéance, la nouvelle commission du budget et des finances afin qu'elle puisse donner son avis sur la proposition de budget. C'est pourquoi le parti CSV propose que la commission examine le budget a posteriori et émette un avis. En outre, il serait utile que la commission analyse les recettes et les dépenses ordinaires afin de voir où il est possible de générer des recettes supplémentaires et où pouvoir

réaliser des économies, dans le but d'augmenter l'excédent ordinaire et d'améliorer ainsi la capacité financière de la commune.

Pour terminer Monsieur Courtois informe que le parti du CSV votera contre le budget proposé.

Monsieur Beissel, remercie Monsieur Courtois pour son exposé. Néanmoins il a encore deux questions à lui poser. En premier lieu, il voudrait savoir ce que M. Courtois entend par énoncé à « des chiffres à la louche » dans le budget. Celui-ci explique qu'il fait allusion au fait que les montants dans le budget sont très élevés et que ceux-ci sont, par la suite, revus à la baisse dans le budget rectifié et notamment dans le compte.

Monsieur Beissel explique à nouveau que, pour la réalisation d'un projet, un devis doit être voté. Pour que les travaux puissent être réalisés, un certain montant doit être budgétisé afin que le service technique puisse disposer de cet argent. C'est une attitude clairvoyante. Il demande à Monsieur Courtois de lui donner des exemples. Il en profite aussi pour rappeler que le parti LSAP voulait encore engager un informaticien et le parti CSV un responsable culturel, ce devrait alors aussi être imputé au budget ordinaire.

Monsieur Courtois mentionne aussi l'article relatif aux honoraires de consultance externe et d'expertise. Monsieur Beissel explique que parfois il est nécessaire de faire rapidement recours à des services de consultance (avocat, notaire, ...), ce qui n'est pas prévisible à l'avance.

Un autre exemple est celui de l'article budgétaire relatif aux « frais de formation » qui est toujours chiffré à 10.000€ et qui est toujours revu à la baisse au budget rectifié. Monsieur Beissel rappelle que les années précédentes beaucoup de cours ont été annulés en raison de la pandémie du Covid-19. La commune encourage ses collaborateurs à suivre des formations et de ce fait, il faut prévoir un certain montant. Néanmoins, certains cours n'ont pas lieu ou sont reportés à des dates ultérieures.

Monsieur Courtois fait tout simplement encore une fois remarquer que la différence entre le budget proposé et ce qui est finalement mis en compte est énorme, ce qui rend l'acceptation du budget difficile, étant donné qu'il est difficile de prévoir le résultat final.

Monsieur Beissel explique que les montants élevés résultent d'une raison politique et si la possibilité de faire des économies se présente, c'est normal que les chiffres soient revus à la baisse. De plus, il souligne que l'acquisition du bâtiment « T'Schéier » ne s'élève pas à 9.000.000€.

Au nom du parti politique LSAP, Monsieur Gaffinet adresse les remarques au sujet du budget présenté, ainsi que sur la déclaration du Collège échevinal.

Le programme de coalition contient des points très variés et reflète en gros les points de tous les partis représentés au sein du Conseil communal.

Il n'en reste pas moins qu'il manque quelques points importants.

Il manque un engagement à poursuivre les projets en cours à un rythme soutenu. Les projets ralentissent et le Conseil communal ne peut pas vraiment contrôler pourquoi ces retards ont lieu. Le parti LSAP espère que les projets importants seront poursuivis à plein régime et avec les moyens financiers nécessaires.

Il n'est pas encore au clair en ce qui concerne la gestion des gîtes à Aspelt, en particulier sur l'épicerie qui y sera installée.

Concernant les commissions consultatives, M. Gaffinet indique qu'une de ses missions est de conseiller et de faire des propositions, ainsi que d'analyser et d'émettre des avis pour certains dossier et cela sur mandat du Collège échevinal et du Conseil communal. Le parti LSAP espère que les commissions seront prises au sérieux au cours des 6 prochaines années et qu'elles seront impliquées le plus possible dans les décisions du Collège échevinal.

L'accord de coalition mentionne également la participation des citoyens, ce dont le parti LSAP se réjouit, mais l'un des principaux problèmes de la commune est la communication. De nombreux dépliants sont distribués, mais le bulletin communal fait toujours défaut, le site internet est complexe et les comptes rendus écrits des réunions du Conseil communal, qui sont pour beaucoup la seule possibilité de s'informer, ne se trouvent pas non plus sur le site internet.

Un autre sujet qui intéresse beaucoup de monde est la collaboration entre l'école, la Maison relais et les parents. De nombreux problèmes pourraient être abordés à temps grâce à de véritables plates-formes telles que les cafés des parents, le conseil communal des enfants ou des groupes de travail. Peut-être que cela est inclus dans un autre point, mais si ce n'est pas le cas, il faudrait y réfléchir.

Le parti LSAP s'étonne qu'il n'y ait pas un mot sur la caserne de pompiers dans l'accord de coalition.

Il ne contient pas non plus un mot sur les finances. Au budget, on voit que des dettes sont contractées, mais il n'est pas fait mention de l'évolution des finances au cours des six prochaines années.

On s'étonne également que personne ne soit responsable des finances au sein du Collège échevinal, alors que c'était encore le cas dans le passé.

Le parti LSAP est également impatient de voir si tous ces points seront mis en œuvre rapidement et avec les ressources nécessaires.

En ce qui concerne le budget, le parti LSAP est d'accord avec de nombreux points. Il s'agit d'un budget de la continuité, les grands projets sont poursuivis et toute une série de projets intéressants viennent s'y ajouter.

Ils regrettent toutefois que la commission du budget et des finances n'ait pas pu analyser ce budget et que le Conseil communal n'ait pas pu l'examiner à tête reposée lors d'une sorte de séance de travail. Cela pourrait éventuellement être envisagé pour l'année prochaine. Il est également à noter que la composition des commissions consultatives a pris un temps considérable, contrairement à d'autres communes.

L'achat prévu du bâtiment « T'Scheier », qui doit être entièrement financé par des dettes, ne plaît pas du tout au parti LSAP. Ce qui a été expliqué au sujet de l'exploitation (organisation de la fête des retraités, mise en place de logements sociaux, etc...) paraît peu à leurs yeux. De plus, si le site devait être utilisé à des fins culturelles (marché de Noël, quelques expositions, cinéma en plein air, ...), il tient également à rappeler que peu d'activités ont lieu sur le site du château d'Aspelt par rapport aux autres centres culturels de la commune.

Le bâtiment « T'Scheier » est certainement un objet intéressant pour une commune qui a quelques millions à disposition, mais si on ne dispose pas des moyens financiers, il ne faut pas s'offrir un tel bâtiment.

Une autre critique concerne le fait qu'il faut de nouveau recourir à la construction d'un conteneur pour les besoins de l'école, ce qui prouve que les priorités n'ont pas forcément été fixées au cours des six dernières années. Une fois de plus, de l'argent est dépensé pour des locaux provisoires, où la commune n'obtient aucune subvention et qui ne sont pas très adaptés du point de vue énergétique.

Concernant les dettes, le parti LSAP se rallie aux remarques et chiffres émis par le parti CSV. De plus, la durée de l'emprunt sur une période de 30 ans limitera fortement la marge de manœuvre des futurs conseils communaux. Personne ne peut prévoir si les recettes de la commune seront augmentées par les fonds de dotations, les subventions ou d'autres fonds, de même que si les intérêts diminueront.

Le parti LSAP s'abstiendra lors du vote du budget, d'une part parce qu'il s'agit d'un budget de continuité avec une série de points très intéressants, mais d'autre part parce que le parti votera certainement contre un projet comme l'achat du bâtiment « T'Scheier » ainsi que pour le recours à un emprunt.

En ce qui concerne la remarque faite sur la marge de manœuvre, Monsieur Beissel explique qu'en raison des taux d'intérêts élevés, les emprunts sont contractés sur 30 ans pour pouvoir garantir cette marge de manœuvre.

Concernant les activités sur le site du château d'Aspelt, il fait remarquer que des activités ont lieu chaque mois et qu'elles sont très fréquentées.

Bien que le point concernant la caserne du CGDIS ne figure pas dans le programme de coalition, il n'est pas oublié. Une collaboration avec le CGDIS est en cours afin de procéder à sa construction dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le point sur la constitution des commissions, M. Beissel fait remarquer que le LSAP a également mis un certain temps à remettre la liste de ses candidats. Monsieur Gaffinet explique que son parti a droit à ses places au sein des commissions consultatives et qu'il a le droit de changer les membres des commissions à tout moment.

Après que le budget ait été commenté d'un œil critique par l'opposition, M. Mongelli indique, comme l'a déjà mentionné M. Gaffinet précédemment, qu'il s'agit d'un budget marqué par la continuité. Ce budget reflète un point important, celui de la croissance de la commune. Pour rappel, entre les années 2020/2021 et 2021/2022, il y a eu une croissance de 2,2%. Il faut également partir du principe que la population de la commune va continuer à croître, ne serait-ce qu'en considérant les 2 PAP « Sauerwiss2 et « Schoulstrooss » à Hellange.

Avec l'augmentation de la population, il était également nécessaire d'adapter la clé de répartition du personnel de la commune et il est donc normal que les dépenses soient plus importantes dans le budget ordinaire. Avec la construction de la nouvelle maison communale, la bonne décision a été prise, même si l'opposition a voté contre ce projet. Les nouveaux locaux offrent une meilleure qualité de travail au personnel et un meilleur service aux citoyen(ne)s, que ce soit au niveau administratif ou technique.

Malgré les différentes crises qui ont fait augmenter les prix des projets, la commune parviendra à poursuivre et à achever les projets entamés.

Chaque catégorie d'âge a été prise en considération, des petits enfants aux seniors en passant par les jeunes, mais aussi les aspects sociaux et éducatifs.

M. Mongelli rappelle qu'au mois de novembre 2021, un engagement a été pris vis-à-vis de l'Etat avec le Pacte Logement 2.0. Le Programme d'action local logement (PAL) adopté à l'unanimité lors de la dernière séance du Conseil communal, où est notamment intégré le projet concernant le bâtiment « T'Scheier » et dont le champ d'action prévoit également la participation de la population, juste pour revenir sur les critiques de l'opposition.

Il souligne également que dans le groupe de travail concernant le PAL, chacun aurait pu apporter ses idées et commentaires.

Enfin, il remarque que si l'on veut offrir à ses citoyen(ne)s une commune moderne et attractive, il faut investir.

Le Conseil communal décide, avec 9 voix pour et 2 voix contre, d'approuver le budget rectifié pour l'exercice 2023.

Vote : 9 voix pour (Är Équipe, DP, LSAP)

2 voix contre (CSV)

Le Conseil communal décide, avec 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2024.

Vote : 7 voix pour (Är Équipe, DP)

2 voix contre (CSV)

2 abstentions (LSAP)

Monsieur Beissel remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement du budget, ainsi que pour la critique constructive qui permettra aussi de s'améliorer.

#### **6) Demande d'autorisation d'ester en justice.**

Monsieur Beissel informe que suite à l'installation d'une construction sans autorisation de bâtir sur le toit d'une maison et représentant un danger tant pour ses utilisateurs que pour le voisinage immédiat adjacent, le Collège échevinal a décidé de porter l'affaire en justice et de se faire assister par un avocat avoué.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice.

Vote : unanime

#### **7) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Gaffinet fait remarquer que sur le site internet de la commune, l'interdiction de feux d'artifice le soir de la Saint Sylvestre a été communiquée et demande si dans ce contexte un dépliant y relatif sera distribué aux ménages de la commune.

Monsieur Beissel explique que la commune ne dispose pas de règlement interdisant les feux d'artifice. La distribution d'un dépliant n'empêchera pas les gens de tirer des feux d'artifice et ne fera que contribuer davantage à la pollution de l'environnement.

Monsieur Bingen demande s'il ne serait néanmoins pas possible d'envoyer un message sur les portables des personnes abonnées aux applications mobiles de la commune.

Monsieur Beissel informe que cela pourra se faire. Les messages « push-up » fonctionnent relativement bien. Cependant il est d'avis que les messages n'empêcheront pas les gens de tirer des feux d'artifice.

Monsieur Beissel clôture la séance publique.